

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 MAI 2017

Convocation : 17 MAI 2017

LE MARDI VINGT TROIS MAI DEUX MIL DIX SEPT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, BAUER Frédérique, VEILLARD Michel, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents : M. PICHARD, M. CLAVIER, M.PINEAU.

Pouvoirs :

M. PICHARD à Mme BAUER

M. CLAVIER à M. DUBIEF

M. PINEAU à M. BILLON

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Mme BAUER Frédérique est élue secrétaire de séance.

### 1 - Le point sur les travaux en cours :

- Renforcement du réseau d'eau à Ossonville

. Les travaux sont terminés sans avenant.

. La réception des travaux, sans réserve, a eu lieu ce matin.

- Remplacement de compteurs d'eau

M. le Maire rappelle que plusieurs entreprises de la commune sont propriétaires de compteurs d'eau, ce qui pose problème quand ils ne fonctionnent plus (Logi-Industrie/Legendre), ou qu'ils sont inaccessibles (PCM Habilclass/Caddy).

Lors du précédent conseil, il a été décidé que la commune :

- prenne en charge le remplacement des compteurs défectueux et leur déplacement.
- applique à partir du changement, un abonnement en fonction des diamètres des compteurs. (Les compteurs d'entreprise étant d'un diamètre supérieur aux compteurs des particuliers à voir si les abonnements sont prévus dans la liste des tarifs établie en 1995).

. Suite à cette décision, d'une part :

- l'entreprise VILLEDIEU est intervenue afin de modifier l'alimentation en eau de l'usine PCM et suite à cette modification une borne incendie neuve a dû être installée sur le nouveau réseau.

d'autre part :

- les Agents communaux ont remplacé le compteur d'eau de l'entreprise LEGENDRE.

Pour mémoire, il reste 2 entreprises propriétaires de leur compteur : ORSINI et VALORYELE : les compteurs seront remplacés par la commune en cas de panne.

De sorte qu'à terme, tous les compteurs appartiendront à la Commune et il sera appliqué un abonnement, à tous.

. Tarifs de location des compteurs :

Pour mémoire M. le Maire rappelle les tarifs de location des compteurs mis en place en 1995 :

	Semestriel	Annuel
Compteur Ø 15 mm	20.48	40.96
Compteur Ø 20 mm	21.32	42.64
Compteur Ø 30 mm	37.02	74.04
Compteur Ø 40 mm	39.68	79.36

Pour faire suite à la mise en place des nouveaux compteurs dans les entreprises de la Commune, le Conseil, à compter du 1er semestre 2017, fixe à 70 € par semestre, soit 140 € par an, la location des compteurs de Ø 50 mm et plus.

- Réception travaux Place St Martin :

Conformément aux clauses du marché passé avec l'entreprise JULIEN LEGAULT, l'entreprise devait entretenir les espaces verts de la place St MARTIN, pendant un an après la réception des travaux.

Le délai est arrivé à échéance, par conséquent la réception définitive pour cette prestation aura lieu mardi 30 mai à 9 h 30, sur place.

- Travaux de réparation des surpresseurs : bilan financier :

Pour information, la réparation des surpresseurs a coûté 3 330,88 € HT soit 3 997,06 € TTC. La Facture DURET sera réglée en investissement.

## 2 - Le point sur les travaux à venir :

### ✦ Réfection intérieure de l'église :

#### . Devis de recherche des décors muraux

Notre maître d'œuvre M. SEMICHON a contacté la SAS Atelier MOULINIER pour la réalisation de la recherche par sondage et étude stratigraphique d'éventuels décors muraux dans l'église. Le montant du devis s'élève à 9 416,00 € HT soit 11 299,20 € TTC. Ce devis comporte l'installation d'échafaudages, la recherche, le dossier photographique, le protocole de restauration.

En option : au lieu de l'échafaudage, location d'une nacelle : 4 015,00 € HT soit 4 818,00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis sans l'option location d'une nacelle.

#### . Convention avec la fondation du Patrimoine

M. le Maire rappelle que pour obtenir une subvention de la Région, il est obligatoire de passer une convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine.

Cette convention sera officiellement signée en présence de M. Henri REAU, Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine le mercredi 24 mai à 11 h en mairie.

Les Conseillers qui souhaitent se joindre à M. le Maire sont les bienvenus.

### ✦ Travaux AD'AP : mise en concurrence

M. le Maire informe que la consultation est en cours de modification afin de réduire le nombre de lots : 7 lots pour le moment : Démolition-Gros-œuvre-Voirie-réseaux divers, Cloisons-plâtrerie, Menuiseries intérieures-menuiseries extérieures, Plomberie, Courants forts/faibles, Carrelage, Peinture.

Le délai de remise des offres est souhaité pour le 6 juin 2017 à 17 h et la Commission des travaux pourrait se réunir le 7 juin à condition que le bureau d'étude transmette la nouvelle procédure administrative sans tarder.

La durée des travaux est fixée à 2 mois et doivent être réalisés impérativement entre le 17 juillet et le 31 août.

Afin de tenir les délais, le Conseil Municipal autorise les membres de la CAO à valider les devis.

✦ **Station d'épuration :**

M. le Maire rappelle les conditions de la prestation de la SAUR pour le curage et l'épandage des boues de la station d'épuration :

	Montant HT	Montant TTC
ETUDE PREALABLE à l'EPANDAGE	2 866.00	
<b>2017</b> - SUIVI AGRONOMIQUE (PROGRAMME D'EPANDAGE)	1 053.00	
CURAGE ET EPANDAGE	<b>5 820.00</b>	
<b>SOUS-TOTAL 2017</b>	<b>9 739.00</b>	<b>11 686.80 €</b>
<b>2018/2019</b> - SUIVI AGRONOMIQUE (PROGRAMME D'EPANDAGE)	1 665.00	
PRELEVEMENT ET ANALYSES	170.00	

. Modification du devis de la SAUR :

M. le Maire informe que 3 agriculteurs ont accepté l'épandage des boues sur leurs parcelles : Benoit PINGUENET, Jean-Philippe BESNARD, et lui-même.

M. PINGUENET Benoit est entrepreneur de travaux agricoles et propose un devis d'épandage à 750,00 € HT soit 900,00 € TTC pour 80 à 100 T.

Pour tenir compte de cette proposition, le devis de la SAUR pour le curage et le transport est ramené à 3 983,00 € HT soit 4 779,60 € TTC (base 100 tonnes)  
+ un supplément si transport au-delà de 5 km + 190 € HT

Le Conseil approuve la démarche et valide le devis de l'entreprise PINGUENET, et le nouveau devis de la SAUR.

. **Révision du deuxième Bio disque :**

Pour information, en 2016, l'entreprise ROBERT de Voves a réparé un des biodisques de la station d'épuration. Il était prévu de réviser le 2<sup>ème</sup> biodisque de la station d'épuration cette année.

M. le Maire a demandé un diagnostic préalable et une maintenance si nécessaire aux ETS ROBERT.

✦ **Réfection de la rue d'Orléans**

. **Validation du plan d'aménagement :**

Le plan de l'aménagement est étudié et notamment :

- Le rétrécissement de la voie (à 3,50 m) au niveau du 7 rue d'Orléans pour élargissement du trottoir,
- La matérialisation des places de stationnement, question sur laquelle le Conseil souhaite réfléchir et revenir après examen sur place.
- Il est précisé que les trottoirs seront en enrobé rouge et les entrées de propriété en noir.

Le Conseil valide le plan d'aménagement de cette rue.

### . Mise en concurrence et planning

M. le Maire rappelle au Conseil le montant estimatif et indique le planning de la procédure :

Le DCE sera déposé sur le site des annonces KLEKOOON le 26 Mai

La date limite de réception des offres est fixée au 21 juin à 12 h 00

L'ouverture des plis par la CAO : vendredi 23 juin

Choix de l'entreprise par la CAO : 4 juillet à 8 h 30

Validation du Conseil : 5 juillet

### 3 - Travaux d'aménagement de la mare d'Orléans

#### . Bilan de l'inauguration

Une centaine de participants étaient présents à cette inauguration.

Une bonne ambiance et une satisfaction générale vis-à-vis du résultat des travaux se sont dégagées de cette manifestation.

M. le Maire remercie toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans son organisation.

#### . Bilan financier de l'opération :

<b>Frais annexes</b>		<b>Montant des marchés HT</b>	<b>Montant des marchés TTC</b>
Maîtrise d'œuvre	GILSON	11 890.00	14 268.00
Mission SPS	APAVE	1 530.00	1 836.00
	<b>SOUS TOTAL frais</b>	13 420.00	16 104.00
<b>Travaux</b>		<b>Montant des marchés HT</b>	<b>Montant des marchés TTC</b>
<b>Lot N° 1</b>			
Espaces verts	ARPAJA	68 928.19	82 713.83
	TMA France (sous-traitant)	13 300.00	15 960.00
<b>Lot N°2</b>			
V.R.D.	COLAS	59 627.83	71 553.40
<b>LOT N° 3</b>			
Eclairage public	EIFFAGE	5 270.00	6 324.00
	<b>SOUS TOTAL travaux</b>	147 126.02	176 551.22
<b>MONTANT TOTAL DE L'OPERATION</b>		160 564.02	<b>192 655.22</b>
	Retour FCTVA		31 603.00
	Réserve parlementaire du Député		10 000.00
	Région		52 700.00
	Département 28		39 654.00
		<b>Total déductions</b>	<b>133 957.00</b>
	Solde à la charge de la commune		58 698.22

Subventions à hauteur de 69.5 % du TTC

Un grand merci à nos Secrétaires pour le montage et le suivi des dossiers ayant permis un tel niveau de subventionnement.

#### **4 - Information accords de subvention pour les travaux 2017**

##### **Fonds Départemental d'Investissement :**

- . Réfection intérieure de l'église : 30 000 € (30 % plafonné à 100 000 € )
- . Réfection des trottoirs de la rue d'Orléans : 30 000 € (30 % plafonné à 100 000 €)
- . Réfection du réseau d'eau à Ossonville : 15 521 € (20 %)

##### **Etat : Dotation de Soutien à l'Investissement :**

- . Mise aux normes « handicapés » pour 2 bâtiments : 7 786 € (20 %)

#### **5 - Préparation du 14 juillet**

Secrétariat : Invitation de la Population par le OUARVILLE – INFOS, des personnalités par courrier.

Traiteur : un devis pour un buffet froid a été demandé à M. Hidouville :

Montant de la proposition : 1 585 € pour 120 personnes (soit 13,20 €/personne).

Tarif du repas pour les participants : Adulte : 13 € - enfant : gratuit moins de 10 ans

Sono voiture : EGELEC (relancer la demande pour une sono voiture).

Sono du bal : vu avec le DJ habituel.

Bonbons, lampions : le point a été fait, pas besoin d'en racheter.

Boissons : le stock a été fait pour les différentes manifestations de la commune.

Préparation de la salle : le jour du 14 juillet (décoration : des fleurs seront achetées).

Animations de l'après-midi : le comité d'animation se réunira pour mettre au point l'organisation jeudi 15 juin : toutes les associations sont invitées – sont prévus : un bowling, un jeu de basket, un toboggan, des jeux anciens, une démonstration des pompiers et contact est pris avec les Majorettes.

Feu d'artifice : Mis au point par M. ORSINI.

#### **6 - Questions diverses**

**Pour mémoire tour de garde à l'urne :** (mis au point lors du dernier conseil)

**11 JUIN 2017 : 1<sup>er</sup> tour**

08 h 00 – 10 h 00 : Mme BAUER - M. BODA - M. BESNARD

10 h 00 – 12 h 00 : M. PINGUENET - M. CLAVIER - M. RIDET

12 h 00 – 14 h 00 : M. PICHARD - M. ORSINI - Mme AGOSTO

14 h 00 – 16 h 00 : M. VEILLARD - M. MINARD - M BILLON

16 h 00 – 18 h 00 : M. DUBIEF - M. PINEAU - M. SEILLE

**18 JUIN 2017 : 2<sup>ème</sup> tour**

08 h 00 – 10 h 00 : M. DUBIEF - M. PINEAU - Mme AGOSTO

10 h 00 – 12 h 00 : M. PICHARD - M. BODA - M. BESNARD

12 h 00 – 14 h 00 : M. PINGUENET - M. CLAVIER - M. RIDET

14 h 00 – 16 h 00 : M. VEILLARD - M. ORSINI - M. SEILLE

16 h 00 – 18 h 00 : Mme BAUER - M. MINARD - M BILLON

### - **Modification du périmètre de la CCCB**

Conformément au schéma départemental d'Eure et Loir arrêté le 9 février 2016 les communes de Sainville, de Oysonville, d'Ardelu et de Garancières en Beauce ont intégrés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France ce qui a entraîné la disparition de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise, EPCI auxquelles elles appartenaient auparavant.

Les communes citées précédemment sollicitent leur intégration à la Communauté de Communes Cœur de Beauce au titre de la procédure dérogatoire prévue à l'article L. 5214-26 du CGCT.

Par délibération n°2017-04-137 du 26/04/2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce a accepté la demande d'intégration des communes d'Ardelu, de Garancières-en-Beauce, d'Oysonville et de Sainville dans le périmètre communautaire.

Par conséquent, les Communes adhérentes à la Communauté de Communes Cœur de Beauce doivent donner leur avis sur l'intégration de ces 4 communes :

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

. d'accepter la demande d'intégration des communes d'Ardelu, de Garancières-en-Beauce, d'Oysonville et de Sainville dans le périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

. de solliciter auprès de Mme la Préfète l'adhésion de ces communes dans le périmètre du Cœur de Beauce et de soumettre cette demande à l'avis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

### - **Information semaine du sport du 21 au 25 août 2017**

Pour information, la CCCB organise du lundi 21 au vendredi 25 août de 14 h à 18 h Espace des 4 Vents à OUARVILLE, une animation sportive gratuite réservée aux 10/17 ans (escalade, roller, disc golf, golf, escrime, base ball, arts martiaux...)

Compte-tenu des travaux à la salle des fêtes, le local des associations sera peut-être utilisé, en cas de mauvais temps.

### - **Relance projet de restaurant**

M. le Maire informe qu'il a reçu deux habitantes d'Ouarville qui souhaiteraient se lancer dans la restauration. Compte tenu du montant très élevé du projet qui avait été étudié pour être implanté à l'entrée d'OUARVILLE, M. le Maire a entendu ces personnes et leur a suggéré de se rapprocher de la CCI afin de travailler leur dossier mais également d'effectuer une formation en gestion de commerce, afin d'acquérir connaissance et pratique qu'elles n'ont pas. Néanmoins, dossier à suivre.

### - **Zéro phyto : achat d'outils de désherbage**

M. PINGUENET, chargé du dossier, propose

- deux devis de matériel de désherbage thermique (plaque infrarouge):

PISSIER : 5 150,00 € HT soit 6 180 € TTC

MESLARD : 5 177,50 € HT soit 6 213,00 € TTC

- L'acquisition d'une débroussailleuse thermique  
Romain PROUTHEAU : 624,17 € HT soit 749,00 € TTC  
Une demande de subvention sera faite avec les devis des Ets MESLARD et PROUTHEAU  
auprès de l'Agence de bassin Seine Normandie préalablement à la commande de ce matériel.  
Il est possible d'obtenir jusqu'à 70 % de subvention sur le montant HT.

- **Sponsorisation d'un coureur :**

Un habitant d'Ouarville pratiquant la course à pieds demande s'il peut concourir sous les couleurs de la commune. Il souhaite faire imprimer le logo sur des tee-shirts (ou être sponsorisé...). Avant de répondre, il sera demandé davantage de précisions, notamment quant à la matière et au prix des tee-shirts, qui peuvent être variables en fonction du sport pratiqué.

La séance est levée à 22 h 40  
Prochaine séance : mercredi 5 juillet

Copie intégrale.

Le Maire,  
Jean-Michel DUBIEF.